

Présents : Gérard MAGNARD, Christophe LAVILLE, Anne CHAUMONT-PUILLET, Françoise VARNET, Antoine SOLOMBRINO, Denis BERANGER, Catherine GAYT, Jean-Luc SARRAT, Marie-France VILLARD, Joël COMBEROUSSE, Jean-Luc FONTBONNE

Pouvoirs : Michel GUERIN a donné pouvoir à Gérard MAGNARD
Pierre-Yves CUCHERAT a donné pouvoir à Antoine SOLOMBRINO
Océane AMORIC a donné pouvoir à Christophe LAVILLE

Excusée : Sophie GADRAS

Absents : Régis VERNIER, Stéphanie REYNIER

1. Compte de Gestion 2019

Gérard MAGNARD rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

2. Compte Administratif 2019

Gérard MAGNARD commente aux élus, chapitre par chapitre, les résultats du compte administratif 2019 en conformité avec le compte de gestion de notre trésorier. Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif 2019 ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement d'un montant de 345 035,23 € au budget primitif 2020 en investissement.

3. Taux des taxes locales 2020

Concernant les 3 taxes locales, il est proposé de maintenir les taux identiques aux années précédentes, soient : 7.2 % pour la taxe d'habitation, 18 % pour la taxe foncière sur le bâti et 47.80 % pour la taxe foncière sur le non bâti. Les élus approuvent, **à l'unanimité**, les taux des 3 taxes locales.

4. Budget Primitif 2020

Gérard MAGNARD commente les propositions du budget primitif débattues en conseil municipal informel. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant prévisionnel de 1 397 981 €. A noter que d'éventuelles Décisions Modificatives pourront être apportées en cours d'année pour ajuster les objectifs du Conseil Municipal. Le budget investissement

s'équilibre pour un montant de 1 080 642,36 €. Les élus approuvent, **à l'unanimité**, le budget primitif 2020.

5. Convention protection sociale

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, la participation financière de la commune à la protection sociale complémentaire mise en place par le CDG 38 au 1^{er} janvier 2020.

6. Mise à jour du tableau des emplois

En raison d'avancement de grade, il est nécessaire de créer les nouveaux emplois et de supprimer les anciens. Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, le tableau des emplois ainsi modifié.

7. Taux de promotion des agents

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de fixer à 100 % le ratio commun à tous les cadres d'emploi.

8. C.E.E

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de confier au Territoire d'Energie Isère (TE38) la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

9. S.M.A.B.B

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, la transformation du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre en EPAGE de la Bourbre, conformément aux statuts proposés, ainsi que le changement de nom et de siège du Syndicat et l'adhésion des communes de Moras et Valencogne.

10. Ouverture dominicale

Le Conseil Municipal donne, **par 3 abstentions et 11 voix pour**, un avis favorable aux 12 dates demandées par l'Enseigne « NOZ ».

11. Changement d'horaire d'un agent

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps non complet.

12. Local commercial

Le Conseil Municipal choisit le candidat parmi les 5 candidatures reçues ; un bail précaire de 24 mois sera établi avec l'intéressé.

13. Information de la population

Comme évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre, un dispositif a été mis en place pour informer rapidement la population en cas de neige ou d'inondation. Les administrés intéressés peuvent s'inscrire sur le site internet de la commune : www.santalbanderoche.fr

14. Questions diverses

- Beaucoup de boîtes aux lettres de nos administrés sont mal identifiées.
- Un spectacle dans le cadre de la Biennale du Cirque aura lieu sur la commune le mercredi 27 mai.
- Carrefour de la Ladrière : il faut revoir les aménagements.

Fin de la séance à 22h30.